

Salaire partiellement déclaré par employeur

Par jd_92, le 19/06/2014 à 19:05

Bonjour,

Mon problème est le suivant : mon employeur me versait régulièrement une partie de mon salaire en enveloppes (admettons 1100 sur la fiche de paie + 300€ en liquide), ces sommes n'étaient pas déclarées de son côté bien entendu...

Par contre, de mon côté j'ai mentionné ces sommes dans ma déclaration d'impôts car je n'ai jamais cautionné ça.

Suite à mes demandes répétées afin de régulariser la situation, il me licencie...

Je sais ce qu'il risque (travail dissimulé). Mais moi, je risque quoi à avoir accepté ça ? Je précise que comme j'étais salarié, je ne percevais aucune prestation sociale ni aide quelconque.

Sachant que je suis au chômage, mes aides seront-elles versées normalement si j'entame une procédure contre lui ?

Par P.M., le 20/06/2014 à 12:57

Bonjour,

Il faudrait savoir si ce travail dissimulé vous a permis de frauder les organismes sociaux, ce qu'il ne semble pas car sinon, vous ne risquez pratiquement rien à part éventuellement de devoir payer les précomptes des cotisations salariales...

Il faudrait donc saisir le Conseil de Prud'Hommes mais Pôle Emploi attendra vraisemblablement la décision finale pour revaloriser vos indemnités...